

AVIS DE CONCESSION

DIRECTIVE : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **Nom et adresses** : CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION

Point(s) de contact : À l'attention de Monsieur le Président, 1, rue Victor Schœlcher - CS 50636 - 29186 CONCARNEAU CEDEX, Tél : 02 98 97 71 50 – Fax : 02 98 97 71 51 Courriel : marches@cca.bzh

Code NUTS : FR522 - Code d'identification national ou SIRET : **242 900 769 00124**

Adresses internet :

Adresse principale : <http://www.concarneau-cornouaille.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalisbretagne.org>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.megalisbretagne.org>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionnés.

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://marches.megalisbretagne.org> aux points de contact susmentionnés.

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :

<https://marches.megalisbretagne.org>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concession de service public portant sur l'exploitation du service public de transport urbain Numéro de référence : 17-12-01

II.1.2) Code CPV principal : 60112000-6

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La présente concession de service public (DSP) a pour objet l'exploitation du réseau de transports collectifs urbains de Concarneau Cornouaille Agglomération. Il s'agit d'un appel à candidature, dans un premier temps. Les candidats sélectionnés recevront une invitation à soumissionner. Exploitation du réseau de transport urbain : lignes régulières urbaines, services à vocation principale scolaire, TAD, TPMR, dessertes estivales. Environ 710 000 km commerciaux/an, dont 35 000 km en TAD et 18 000 Km TPMR, 11 bus +1 minibus dédié au TPMR mis à disposition par l'Autorité Organisatrice + environ 33 cars à fournir par le concessionnaire. Environ 1,1 M de voyages/an dont environ 54% sur les lignes principales, 44% sur les services à vocation scolaire, moins de 1% sur le TAD et 0,5 % sur le TPMR ; environ 1900 abonnés dont 1600 scolaires.

II.1.5) Valeur totale estimée : 17 000 000 € hors TVA.

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Concession de transport urbain

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 60112000-6

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR522 -Lieu principal d'exécution : Ressort territorial de Concarneau Cornouaille Agglomération

II.2.2) Description des prestations :

La présente consultation a pour objet l'exploitation du réseau de transport urbain. Les missions confiées à l'exploitant dans le cadre du contrat envisagé porteront principalement sur :

- l'exploitation des services publics de transport, dans le respect des principes de continuité, de sécurité, d'égalité de traitement des usagers et de mutabilité (c'est-à-dire d'adaptation constante) qui régissent le réseau de transport, en assurant une parfaite qualité de service,
- la fourniture des biens nécessaires à l'exploitation en complément de ceux mis à disposition par l'Autorité Organisatrice, la mise en œuvre d'un parc de véhicules de qualité, adapté à l'offre, accessible aux personnes à mobilité réduite et limitant les émissions polluantes,
- Le maintien en bon état de fonctionnement et à la qualité des biens mis à disposition et nécessaires à l'exploitation, dont il assure l'entretien et la maintenance,
- la formation des conducteurs, notamment pour la prise en compte des personnes à mobilité réduite et pour l'éco-conduite
- l'élaboration et la réalisation de l'information et la communication dans le respect de l'image générale définie par l'Autorité Organisatrice,
- la vente des titres de transports,
- la gestion de l'inscription des abonnements des élèves,
- la gestion de la centrale de réservation TAD & TMRP,
- la définition et la mise en œuvre d'une politique de promotion des services de transports et de communication auprès des usagers,
- le contrôle de la fraude.
- L'animation auprès des scolaires sur la sécurité dans les transports, gilets jaunes

II.2.3) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.4) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 17 000 000 €

II.2.5) Durée de la concession :

Début : 6 ans, la date prévisionnelle d'entrée en vigueur du futur contrat est le 1er septembre 2018

II.2.6) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.7) Informations complémentaires :

Les options seront précisées au DCE

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

A/ Lettre de candidature (le candidat peut utiliser l'imprimé DC1) qui devra présenter le candidat individuel ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination, adresse du siège social, montant et composition du capital, identité du représentant habilité) et être datée et signée par une personne dûment habilitée pour engager le candidat individuel ou le groupement candidat. En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat. Le candidat ou groupement candidat doit mentionner dans la lettre

de candidature une adresse électronique et/ou un numéro de télécopie de contact. Cette adresse électronique et/ou le numéro de télécopie pourra être utilisé pour adresser aux candidats, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à la connaissance d'éventuelles modifications et compléments.

B/ Les pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat

C/ Un justificatif datant de moins de trois mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K bis) ou équivalent

D/ Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, attestent :

* qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 ;

* que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes fournis dans le cadre de la présente consultation sont exacts ;

E/ Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leurs équivalents pour les candidats étrangers non établis en France) ainsi qu'une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter le contrat de concession compte tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis:

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):

F/ Les bilans, comptes de résultat et annexes (feuilles CERFA no2050 à 2059-G) des trois derniers exercices, ou tout document équivalent

G/ Déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global et, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent avis et réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

H/Note commentant l'évolution des bilans et comptes de résultat

I/ Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat ou que chaque membre du groupement candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration). Le candidat établi dans un État membre de l'union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration)

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

J/ La licence communautaire ou la licence de transport intérieur. Les candidats qui ne pourraient pas justifier de leur délivrance et dont l'offre aurait été retenue, devront prouver avoir engagé des mesures en vue de leur obtention au plus tard à la date de notification du contrat.

K/Attestation de capacité de l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes ;

L/ Liste de références pour l'exploitation de services similaires ou de toute autre référence démontrant la capacité à assurer l'exécution du service public ;

M/ Attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise pour l'année en cours de validité

N/ Effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années ;

O/ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le candidat ou le groupement de candidat retenu devra s'engager à créer une société dédiée ayant pour seul objet l'exécution du contrat de concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession :

SECTION IV : PROCEDURE**IV.1) Description****IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :****IV.2) Renseignements d'ordre administratif****IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 27/02/2017 à 16 h 00****IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations complémentaires :**VI.3) Informations complémentaires :**

Les candidatures peuvent être adressées :

- soit par pli recommandé postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, établis en trois exemplaires papiers et trois exemplaires sur supports informatiques ;
- soit remis contre récépissé à l'adresse visée au I.1) à l'attention du Service Marchés Publics établis en trois exemplaires papiers et trois exemplaires sur supports informatiques
- soit par voie électronique sur le profil acheteur précisé au I.1). Dans ce cas, une copie de sauvegarde sera obligatoirement présentée sous format papier ou support électronique avant la date de remise des candidatures.

Les horaires d'ouverture du service de remise des plis sont du lundi au jeudi 9h-12h15 et 13h45-17h ; et le vendredi 9h-12h15 et 13h45-16h. Les dossiers de candidatures doivent parvenir à destination avant la date limite indiquée ci-dessous. Les dossiers candidatures qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixée, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs. Les dossiers seront présentés sous double enveloppe cachetée (ou tout conditionnement adapté et scellé). L'enveloppe intérieure portera le nom du candidat et contiendra l'ensemble des justificatifs demandés. L'Enveloppe extérieure portera obligatoirement la mention 'Concession pour l'exploitation du réseau de transports urbains - ne pas ouvrir avant la séance de la Commission de Délégation de Service Public'. Les dossiers de candidature ne respectant pas les modalités du présent avis et ne contenant pas l'ensemble des pièces seront jugées non conformes et entraîneront le rejet de la candidature, sous réserve des dispositions de l'article 23 du décret Concession no2016-86 (possibilité de compléter le dossier sous 48 heures). La commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Eléments spécifiques exigés à l'appui des candidatures

En cas d'appartenance du candidat à un groupe, un organigramme financier faisant apparaître les principaux actionnaires

En cas de groupement du candidat, chaque membre du groupement devra produire les pièces demandées ci-dessus à l'exception de la lettre de candidature présentée en un exemplaire pour le groupement. Les candidats étrangers devront produire les pièces administratives ou des documents similaires, avec une traduction assermentée en langue française, et les pièces techniques et financières en langue française. Le candidat ou groupement candidat doit mentionner dans la lettre de candidature une adresse électronique. Cette adresse électronique pourra être utilisée pour adresser aux candidats, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à la connaissance d'éventuelles modifications et compléments.

VI.4) Procédures de recours**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif - 3, Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr Téléphone: 02 23 21 28 28 Fax: 02 99 63 56 84

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE

Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Immeuble SKYLINE - 22 mail Pablo Picasso - BP 24209 – 44042 NANTES

Courriel: Paysdl.polec@direccte.gouv.fr - Téléphone: 02 53 46 78 36 Fax: 02 53 46 79 98

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal administratif - 3, Contour de la Motte CS 44416 - 35044 RENNES CEDEX

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr - Téléphone: 02 23 21 28 28 Fax: 02 99 63 56 84

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 25 janvier 2017